

**Habitants de Chavagne – Cintré –
Mordelles – Le Rheu – Vezin le Coquet**

2 possibilités :



Envoyer votre demande par e-mail, avec Tous les justificatifs :

aidesociale@cias-ouest-rennes.fr

Merci d'attendre la réponse qui confirme le dossier complet et valide vos droits
avant de se déplacer, puis venez avec vos Cartes Korrigo

(passage prioritaire, moins d'attente et 1 tierce personne peut venir pour vous)

➤ *En cas de renouvellement et cartes inchangées, le dossier peut être traité intégralement à distance*



Venir sur les permanences sans rendez-vous avec TOUS les justificatifs

Attention-> Merci de préparer vos documents (papier) avant passage

Mardi, Mercredi, Jeudi : 9h00 à 12h00

Attention-> tout dossier incomplet ne sera pas traité ! Merci de votre compréhension

Composition du foyer	Plafond de Ressources à ne pas dépasser
1 adulte	1 250 €
1 adulte + 1 enfant	2 250 €
1 adulte + 2 enfants	2 625 €
1 adulte + 3 enfants	3 000 €
1 adulte + 4 enfants	3 375 €
1 adulte + 5 enfants	3 750 €
2 adultes	1 875 €
2 adultes + 1 enfant	2 250 €
2 adultes + 2 enfants	2 625 €
2 adultes + 3 enfants	3 000 €
2 adultes + 4 enfants	3 375 €
2 adultes + 5 enfants	3 750 €
Par enfant supplémentaire	+ 375 €

Site internet : www.cias-ouest-rennes.fr/pole-solidarite-emploi/aide-sociale/

PERMANENCES :
Mardi, Mercredi, Jeudi
9h00 à 12h00



A apporter lors de votre passage :

Carte KorriGo pour chaque membre de la famille (**dès la naissance**)

La carte est à fabriquer dans une agence STAR à Rennes (pièce d'identité, photo) ou sur internet

Agences KorriGo : Place Sainte-Anne / Gare SNCF / Villejean / Beaulieu / Henri Fréville

Depuis 2019, le dispositif « Sortir » est scanné sur la carte KorriGo Services

➤ *En cas de renouvellement et cartes inchangées, le dossier peut être traité intégralement à distance*

Justificatifs indispensables **pour étudier vos droits « Sortir » :**

- **Avis d'imposition sur le revenu** : celui de l'année fiscale en cours ou déclaration (avis d'impôts des parents en cas de rattachement fiscal)

- **« Attestation de paiement CAF »** la plus récente ou prestations **MSA** (Allocation logement, Allocations familiales, PAJE, ASF, AAH, RSA, Prime d'activité, ...)
=> *Attestation sur les **3 derniers mois** si c'est la seule ressource du foyer*



- **Ressources sur les 3 derniers mois** : Justificatifs pour Tous les membres du foyer
- Bulletins de salaires (net imposable) /Attestation de paiement France-Travail (ex Pôle-emploi) /Déclaration Chiffre d'affaires (Urssaf, RSI) /Indemnités journalières (cpam) /Pension d'invalidité /Retraites /Allocations diverses ...
Pour les personnes en CDI ou Titulaire embauchées avant le 1^{er} janvier 2024 : **bulletin de salaire de fin d'année** (novembre ou décembre) où apparaît le cumul net imposable annuel 2024, en + du dernier bulletin de salaire
- **Montant mensuel Pension alimentaire** perçue ou versée le cas échéant (ou jugement de divorce)
- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois pour la **première demande** ou en cas de **changement d'adresse**
(si locataire: quittance de loyer ou facture ; si hébergé: attestation d'hébergement avec justificatif de domicile de l'hébergeant ; si propriétaire : taxe foncière ou assurance habitation)

Statut étudiant en étude supérieur (boursier ou non) : Démarche uniquement en ligne auprès de « Rennes Métropole » -> <https://metropole.rennes.fr/les-tarifs-reduits-pour-les-transport>